

Formulaire de sortie

(Fin des rapports de service après le 1^{er} janvier suivant le 24^e anniversaire)

Nom, prénom No d'assurance sociale Date de naissance

Rue, code postal, lieu No tél. Etat civil

Employeur précédent E-mail Date de sortie

Je suis en pleine capacité de travail à ma sortie: oui
 non, en incapacité depuis le _____ si non, annonce à l'AI effectuée le _____

Transfert à l'institution de prévoyance du nouvel employeur (selon art. 3, alinéa 1 LFLP, la prestation de sortie doit être transférée à l'institution de prévoyance du nouvel employeur)

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance

Coordonnées de versement de la nouvelle institution de prévoyance (merci de joindre un bulletin de versement)

Nom et adresse du nouvel employeur

Maintien de la couverture de prévoyance sous une autre forme (pas de nouvel employeur)

Veuillez ouvrir un compte de libre passage à mon nom auprès de la Fondation institution supplétive à Zurich.

Veuillez transférer ma prestation de sortie à la fondation de de libre passage suivante (joindre une copie de la demande d'ouverture du compte et un bulletin de versement)

Nom et adresse de la fondation de libre passage

Le/la soussigné/e confirme l'intégrité et la conformité des données fournies

Lieu, date

Signature de la personne assurée sortante

Galenica Caisse de pension

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne
Tél. +41 58 852 87 00 · Fax +41 58 852 87 01
info@galenica-pk.ch · www.galenica-pk.ch

Si tu quittes définitivement la Suisse ou si tu reprends une activité professionnelle principale en qualité d'indépendant et si tu souhaites percevoir ta prestation de sortie en espèces, merci de contacter la Caisse de pension.

Paiement en espèces de la prestation de sortie vu que cette dernière est inférieure à la somme de mes cotisations annuelles (part de l'employé)

Coordonnées de versement

Titulaire du compte

Nom et adresse de l'établissement bancaire

No IBAN

BIC/SWIFT (si banque est à l'étranger)

Par signature de ce document je confirme

- le caractère exact et complet des informations fournies
- et n'avoir procédé à aucun rachat au cours des trois dernières années

Lieu, date

Signature de la personne assurée sortante

Lieu, date

Signature du conjoint, du partenaire enregistré

Pour les assurés mariés, séparés légalement ou vivant en partenariat enregistré, le versement en espèces ne peut avoir lieu qu'avec l'accord signé du conjoint ou du/de la partenaire enregistré/e. Lors de versements inférieurs à CHF 10'000.00, joindre une copie d'un document officiel (p.ex. passeport) sur lequel la signature du conjoint, du/de la partenaire enregistré/e est parfaitement visible. Lors de versements supérieurs à CHF 10'000.00, la légalisation des signatures doit être effectuée auprès d'un notaire, auprès d'une commune autorisée ou par la signature conjointe du formulaire au siège de la fondation à Berne. Pour les personnes célibataires, divorcées* ou veuves*, joindre une attestation d'état civil actuelle si le versement est supérieur à CHF 10'000.00.

* valable pour les personnes mariées et celles liées par un contrat de partenariat